



**CHARTRE D'ENGAGEMENT « CAMPUS RESPONSABLES »**  
**(version 1.0 de décembre 2005)**

Les établissements engagés dans la campagne « Campus responsables », signataires de la présente charte, s'engagent à mettre en œuvre une démarche de progrès pour :

1. Sensibiliser leurs parties prenantes (étudiants, enseignants, personnel administratif, entreprises, communautés locales, administrations de tutelle ou organismes d'accréditation,...), au niveau local, national ou international, à la nécessité du développement durable et à la contribution nécessaire des campus ;
2. Intégrer le développement durable à l'enseignement de toutes les disciplines où il est pertinent de l'aborder et développer les cours spécifiques sur ces questions - afin que tous les diplômés aient les connaissances nécessaires pour devenir des acteurs du développement durable, dans leur vie personnelle et professionnelle ;
3. Proposer aux étudiants de contribuer à la démarche de responsabilité sociale et environnementale du campus, notamment dans le cadre de leurs cours (travaux de recherche, mémoires, etc.), mettre en place un bureau environnemental à l'attention des élèves et soutenir ceux qui veulent s'orienter vers le développement durable (formations, stages, métiers) ;
4. Maîtriser et limiter les impacts environnementaux directs du campus, notamment sur les points suivants : réduction de la consommation de ressources (y compris eau et papier) ; efficacité énergétique ; réduction des déchets ; gestion des espaces verts ; politique d'aménagement, de transport et de construction de l'établissement ; et conduite d'audits environnementaux ;
5. Intégrer la responsabilité sociale et environnementale à la gestion de l'établissement : gouvernance, ressources humaines, achats de produits & services (y compris restauration), marketing & communication, politique des stages,... ;
6. Faire évoluer cette charte pour l'intégrer à la stratégie de l'établissement sur la base d'une consultation régulière des parties prenantes ;
7. Rendre des comptes chaque année sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de cette charte, tant au niveau des moyens mis en œuvre<sup>1</sup> qu'au niveau de la performance, avec quelques indicateurs-clefs, et communiquer en externe sur l'engagement dans la démarche de campus responsable.

---

<sup>1</sup> 4 niveaux de déploiement pourront être envisagés pour l'auto-évaluation des moyens mis en œuvre :

1 = rien de significatif n'existe sur le sujet

2 = quelques bonnes pratiques existent

3 = un plan d'action avec des objectifs chiffrés/datés est formalisé

4 = un suivi de la performance sur objectifs est mis en place et communiqué